

L'ABEILLE D'ETAMPES

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIER.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT

VILLE..... Un an... 8 fr.
Six mois... 5 fr.
EXTÉRIEUR. Un an... 10 fr.
Six mois... 6 fr.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Bulletin politique.

La session de mai des Conseils municipaux est terminée dans la plupart de nos communes. D'après les renseignements qui nous sont venus de différents côtés, nous constatons qu'un esprit de sage administration a présidé à la formation des budgets; que la question d'instruction préoccupe très-sérieusement les municipalités. Ici on améliore les maisons d'école, là on en construit de nouvelles, on se préoccupe de mettre l'enseignement laïque en mesure de soutenir la concurrence avec l'enseignement congréganiste.

A Etampes, un conseiller a demandé la construction de deux nouvelles écoles laïques, ainsi que le retrait de la subvention accordée aux congréganistes, pensant que l'enseignement congréganiste d'Etampes est assez bien doté pour que la ville n'ait pas besoin de lui venir en aide. Mieux vaut assurément créer de nouvelles écoles, et ainsi augmenter la concurrence; elle profite toujours aux enfants, qui n'en sont que mieux instruits. Il ne faut pas oublier que dans une République il importe qu'à l'instruction des enfants se joigne une éducation convenable pour former des hommes, des citoyens et au besoin des soldats qui devront défendre la patrie, non pas seulement comme des machines forcées d'obéir, mais comme des hommes qui aiment leur pays et ses institutions.

L'enseignement congréganiste offrirait-il les mêmes garanties d'instruction que l'enseignement laïque, il ne pourra jamais répondre aux vues des institutions républicaines, qui sont de développer le raisonnement, de préparer l'enfant à la connaissance des devoirs de l'homme dans la vie de ce monde, de le préparer à acquiescer à une vertu qui ne soit ni austère, ni farouche, non plus qu'un enthousiasme fanatique, mais une douce habitude de trouver un plaisir constant et pur dans l'usage de notre raison qui nous apprend à goûter le bonheur que nous répandons sur les autres.

Il est donc du devoir des républicains d'élever des enfants de façon qu'ils soient dignes des droits dont ils jouiront un jour. Mais nous n'avons pas encore assez, dans nos conseils municipaux, d'hommes pénétrés de ces principes. On n'ose à peine aborder les questions vitales du pays, de l'enseignement laïque ou de l'enseignement obligatoire. Il ne faut pas s'en étonner, car nous sommes à peine sortis du gouvernement personnel, et surtout si l'on songe qu'en 1861 et en 1867 le Sénat de l'empire, à l'unanimité moins une voix, a repoussé des pétitions qui demandaient l'enseignement obligatoire.

Quand une époque n'a pas rempli la tâche qui lui revenait, celle-ci retombe de tout son poids sur les générations suivantes; mais après chaque ajournement, les difficultés deviennent plus grandes et la solution du problème plus difficile.

Qu'a-t-il manqué à la loi de 1833 pour transformer la France? Rien autre chose que le concours des classes instruites. Une loi, même en y inscrivant le principe de l'obligation, ne suffit pas, si le savant se tient à l'écart de l'instruction, si l'Université la dédaigne, si le propriétaire croit avoir assez fait pour sa part en contribuant à la construction de la maison d'école, si le fabricant attend qu'un règlement l'oblige à laisser aux enfants le temps nécessaire pour apprendre à lire, si les hommes considérables du pays ne se montrent jamais à la jeunesse, si les magistrats municipaux sont timides ou tièdes. Heureusement nous marchons en avant; la République, en augmentant les droits de chacun, est forcée de mettre tous les électeurs en mesure de remplir leurs devoirs, et, comme l'a dit M. Bréal dans un beau livre sur l'instruction:

« L'année 1870 a montré le côté faible d'une idée que beaucoup de français, même parmi les plus libéraux, portaient en eux d'une façon inconsciente. On avait que le gros de la nation était plongé dans l'ignorance, mais on supposait que cela importait peu du moment qu'à la tête du pays se trouvait un nombre suffisant d'hommes instruits et éclairés. Plus d'un croyait que les choses valaient mieux ainsi et que c'était assez, dans une nation de quarante millions d'hommes, qu'il y en eût un million qui sût réfléchir et penser. Cette théorie égoïste s'est trouvée en défaut sur tous les points: non-seulement nous avons succombé dans la lutte avec une nation qui s'est montrée moins

défiante de l'intelligence, mais nous avons failli subir avec le règne de toutes les rancunes celui de toutes les ignorances. Il faut renoncer, pendant qu'il en est temps encore, à un système qui a permis de telles catastrophes. Si nous désertions ce devoir, nous ne serions pas en état de supporter les nouveaux avertissements que l'avenir ne manquerait pas de nous donner. »

C'est pourquoi il importe que les conseillers municipaux des communes ne restent pas indifférents aux questions d'enseignement, et que les plus imposés montrent plus de zèle pour venir aux séances du Conseil quand ils y sont convoqués, afin de se rendre compte de l'emploi des deniers communaux, afin de savoir quels sacrifices on fait pour l'instruction des enfants. Alors ils comprendront que, si sous la République l'enseignement doit être libre, il faut néanmoins se mettre en garde contre l'enseignement congréganiste, qui n'est souvent qu'un moyen de péner, de s'immiscer dans l'Etat. Et le gouvernement et le pays ont le devoir de faire que l'instruction donnée aux générations qui s'élèvent soit conforme aux institutions qui nous régissent. Nous assistons en ce moment à une controverse qui prouve combien l'Eglise catholique a conservé l'habitude d'intervenir dans les questions de gouvernement. Un certain nombre de personnes ont eu l'idée de fêter le centenaire de Voltaire, et voilà que le fougueux prélat qui cumule les fonctions d'évêque et de sénateur vient se mettre en travers et tonner contre ceux qui ont l'intention de célébrer l'anniversaire d'un grand écrivain, d'un vaillant polémiste, d'un homme essentiellement humain. Nous savons bien que tout n'est pas à louer dans les écrits de Voltaire, et nous ne croyons pas nécessaire d'instituer une fête nationale pour celui qui a flétri indignement une de nos gloires nationales; aussi le gouvernement a bien fait de ne pas vouloir intervenir dans cette question, si ce n'est pour veiller à ce que l'ordre public ne soit pas troublé. Mais cette manifestation à l'endroit de Voltaire aurait dû faire réfléchir M^r Dupanloup et l'amener à se demander pourquoi le voltairianisme renait sans cesse et quelle est sa secrète raison d'être. Il serait probablement arrivé, comme le dit le Temps, à ce résultat que le voltairianisme est dans une étroite corrélation avec les défaillances de l'Eglise elle-même. Ce sont les abus religieux qui l'encouragent, les prétentions ecclésiastiques qui le justifient, les dévotions ridicules qui le réveillent. Le voltairianisme de la Restauration a été provoqué par la loi du sacrilège, les processions de missions et la croix de Migné. Le voltairianisme d'aujourd'hui, tel que les manifestations du centenaire, a été le produit de causes analogues. Loin de nous la pensée de comparer l'état moral du clergé avec ce qu'il était au XVIII^e siècle, ni son rôle politique d'aujourd'hui avec les arrogances du temps de Charles X, mais l'Eglise a eu de nos jours le double tort de lier sa fortune au succès de la réaction politique et d'établir entre la raison et la foi, entre le bon sens et l'autorité, une tension excessive, imprudente, que n'avaient connus ni les Fleury, ni les Fraissinous.

M^r l'évêque d'Orléans a néanmoins pris la parole devant le Sénat sur le centenaire. Il a tonné contre un volume d'extraits de Voltaire qui vient d'être publié et doit être répandu à un très-grand nombre d'exemplaires; il a demandé quelle sera, relativement à cette publication et à cette propagande, l'attitude du gouvernement.

M. Dufaure a fait justice des exigences de l'évêque d'Orléans, rien qu'en disant de sa voix narquoise: *Exercer des poursuites aujourd'hui devant le jury contre Voltaire*. M. le Garde des Sceaux a obtenu un très-vif succès; il a rappelé combien Voltaire a contribué au développement de l'esprit de tolérance.

M. Dupanloup en a été pour ses frais d'éloquence, l'incident a été clos, et le Sénat a passé à des questions plus importantes. Il a adopté en deuxième lecture un projet de loi voté précédemment par la Chambre des députés et relatif à la construction des maisons d'école; ce projet de loi dispose qu'une somme de 60 millions payable en quatre annuités à partir de 1878 sera mise à la disposition du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts pour être répartis, à titre de subvention, entre les communes en vue de l'amélioration ou de la construction de leurs bâtiments et de l'acquisition des mobiliers scolaires.

Une autre somme de 60 millions également payable

en cinq annuités à partir de la même époque, sera mise à titre d'avance à la disposition des communes dûment autorisées à emprunter pour le même objet.

En outre, il est créé sous la garantie de l'Etat une caisse spéciale chargée de délivrer aux communes les subventions qui leur auront été accordées et de leur faire des avances. Cette Caisse, qui prendra le nom de Caisse pour la Construction des Ecoles, sera administrée par la Caisse des Dépôts et Consignations. Voilà qui devra singulièrement aider à la réalisation du projet de construction des écoles d'Etampes.

De son côté la Chambre des députés a pris en considération et renvoyé à la Commission du budget une proposition tendant à organiser à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, des réunions d'instituteurs et d'autres membres de l'Instruction primaire. M. le ministre en approuvant cette proposition, a annoncé que le gouvernement se réservait la direction de ce congrès qui se tiendra pendant les vacances scolaires. M. Bardoux a de son côté déposé un projet de loi portant création d'un Musée National de l'Instruction primaire et d'un bureau de statistique scolaire.

Enfin, la Chambre des députés a voté un projet de loi portant ouverture au ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, d'un crédit de 408,000 fr. sur l'exercice 1878, pour compléter à 500 francs le chiffre de la pension de tous les instituteurs retraités avant la loi du 17 août 1876.

La Chambre a invalidé l'élection de M. Fournier, à la Rochelle, celle de M. Fourcade à Saint-Pons. Elle a décidé que la vérification des pouvoirs de M. le comte de Mun serait ajournée jusqu'après rapport de la Commission d'enquête. Les élections de M. le comte de Prunier à Embrun, et de M. Destriès à Laval ont été invalidées.

Ont été validés les élections de M. Arthur Picard à Castellanne, M. de Saint-Martin à Avignon et de M. Jolibois dans la Charente-Inférieure.

Nous apprenons avec une grande satisfaction la candidature de M. Deroisin, directeur politique du *Libéral de Seine-et-Oise*, pour la place de conseiller général du canton nord de Versailles, devenue vacante par la mort de M. de Magny. Nous formons les vœux les plus sincères pour l'élection de M. Deroisin. Peu d'hommes ont servi avec plus de désintéressement et de courage la cause républicaine dans notre département. C'est lui qui, de concert avec M. Menault, a créé le *Libéral de Seine-et-Oise*.

M. Deroisin n'a reculé devant aucun sacrifice pour faire régner presque dans nos moindres communes son journal qui vaillamment résista au 24 et au 16 mai.

M. Deroisin a été adjoint au maire de Versailles pendant la guerre, c'est un homme d'une grande compétence dans les questions de droit administratif. Avocat, auteur de travaux historiques récompensés par l'Académie des inscriptions et belles lettres, auteur d'un Manuel estimé pour les élections, le Conseil général de Seine-et-Oise est sûr de trouver dans M. Deroisin un collaborateur intelligent, un caractère droit et ferme, et un bon républicain.

Nous sommes convaincu que les électeurs de Versailles porteront la majorité de leurs suffrages sur M. Deroisin.

REVUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 22 Mai 1878.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— BOURDELOT Victor, 27 ans, garçon boulanger, demeurant à Etampes; 15 jours de prison, 25 fr. d'amende pour délits, 5 fr. d'amende pour contravention et aux dépens, pour bris de clôture, coups et blessures volontaires et ivresse publique.

— MORIN Jules-César-Alexandre, 35 ans, cultivateur à Baudreville; 5 fr. d'amende et aux dépens, pour

moins, il m'aimait! Mais un petit cousin, une femme altière... non, cent fois non, je ne céderai pas... Elle prétend m'imposer des conditions, des épreuves, comme jadis aux chevaliers errants! Ce n'est plus de notre époque, et la patience est une des vertus qui me manquent. J'oublierai donc madame d'Alby, si c'est possible, car je l'aimais réellement! Oh! oui, réellement... et c'est justement pour cela que je n'aurais pas le courage d'attendre. Soit! n'en parlons plus. J'étais fou... me ranger, moi! me marier... allons donc! Je reprends avec joie ma vie libre, ma folle jeunesse, et pour commencer, pour prouver à madame d'Alby le peu de cas que je fais de ses sages conseils, je veux mener ici un train d'enfer. Après quoi, je repartirai pour de nouvelles courses à travers le monde. De la distraction, morbleu! du plaisir!... le plaisir est comme l'ivresse, il fait tout oublier. Ah! ce sera dur, ce sera long... car cet amour n'était entré bien profondément dans le cœur!

Deux larmes, vainement contenues, roulèrent sur les joues de Léonce, et pour les oublier, pour cacher son trouble, il alla s'asseoir devant le bureau, la tête plongée dans ses deux mains.

Même dans cette injuste boutade d'enfant gâté, il y avait tant de douleur sincère, tant de séduisante passion, que Marguerite et son parrain ne purent se défendre de le plaindre et de se sentir émus.

Encouragé par un regard de la jeune fille, Sosthènes se rapprocha de Léonce et voulut tenter un dernier effort.

Mais celui-ci relevant la tête:

— Ce ne sont ni des consolations, ni des conseils que je te demande! s'écria-t-il. C'est de l'argent qu'il va me falloir, beaucoup d'argent!

— Encore! mais il ne m'en reste plus, c'est impossible! — Impossible!

contravention à la police du roulage en circulant pendant la nuit sur la voie publique avec un cabriolet non éclairé.

* * Budget communal. — Lundi et mardi dernier ont eu lieu, à la Mairie, les deux premières réunions de la Commission du budget. La Commission s'est ajournée à demain dimanche pour continuer la discussion.

* * Conseil municipal d'Etampes. — Dans notre prochain numéro, nous espérons donner à nos lecteurs le compte-rendu de la session de mai.

* * Une pétition réclamant des améliorations d'éclairage, des réparations de pavage dans une rue de leur quartier, a été déposée à la Mairie par des habitants du faubourg Saint-Martin.

* * Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que le concert de la Fanfare municipale aurait lieu le lendemain dimanche, promenade du Port.

L'heure avancée à laquelle la rectification nous a été adressée ne nous a pas permis de dire à nos lecteurs que la Fanfare, voulant joindre une œuvre de charité à son œuvre artistique, donnerait son concert Salle de la Rotonde, avec entrées payantes, au profit des victimes de la catastrophe de la rue Béranger.

Quoique improvisée, la fête a été brillante et a produit la somme de 450 fr.

La Fanfare offrira très-prochainement à ses membres honoraires une soirée musicale.

* * Pendant la représentation qui a eu lieu mardi dernier à notre théâtre, M. Saint-Omer, directeur de la troupe de passage à Etampes, a fait faire par les actrices, en faveur des incendiés de la rue Béranger, une quête qui a produit 80 fr. 60 cent.

Création d'un nouveau Marché.

Le Conseil municipal d'Etampes, dans sa séance du 17 de ce mois, a décidé la création d'un second marché aux fruits, légumes et autres denrées.

Ce marché qui se tiendra les mercredis, sur la place Saint-Gilles, facilitera certainement les approvisionnements des quartiers excentriques, et les habitants de Saint-Gilles et de Saint-Martin, plus spécialement intendants de leur appartement de l'alimenter.

Les habitants du quartier Geoffroy-Saint-Hilaire avaient pris l'initiative de cette création; tous ne seront pas satisfaits. Qu'ils se souviennent des résultats de l'enquête faite à la mairie, pour l'emplacement du nouveau marché.

154 signataires ont demandé la place Notre-Dame, 499 la place St-Gilles et 47 seulement la place Geoffroy-Saint-Hilaire.

La décision prise par le Conseil municipal est donc conforme aux vœux du plus grand nombre, et c'est justice.

Au reste, tout espoir n'est peut-être pas perdu pour la création d'un centre commercial sur la place Geoffroy-Saint-Hilaire. M. Chénault, rapporteur de la Commission du Conseil, a bien voulu nous communiquer son rapport, dont nous extrayons ce qui suit:

« Votre Commission, messieurs, vous propose encore « la délibération suivante:

« En considération de l'initiative prise par les habitants du quartier Saint-Hilaire; en considération « aussi, de la proximité de cette place, de sa proximité « convenance à la vente de produits horticoles;

« Le Conseil invite monsieur le maire d'Etampes, à « vouloir bien prendre un arrêté autorisant les jardiniers pépiniéristes et les marchands fleuristes, à déposer et faire séjourner, aux jours et heures qu'il avisera, « leurs produits et leurs marchandises sur la place « Geoffroy-Saint-Hilaire. »

Le Conseil n'a repoussé cette demande que pour conserver au marché nouvellement créé toutes ses forces et toutes ses ressources.

C'est prudence, mais c'est dommage. Des fleurs et

— Songe donc à ce que tu as dépensé depuis un an! laisse du moins parler les chiffres! Ecoute-moi... je t'en conjure... je le veux... c'est mon devoir, après tout, de te rendre mes comptes!

— Va... puisque tu y tiens... va donc!

Et Léonce, dans une irritation croissante, jouait fiévreusement avec le buvard. Il en faisait sauter la couverture, il allait peut-être découvrir la lettre qui s'y trouvait cachée.

Je laisse à penser sur quelles épines étaient Marguerite et Sosthènes.

Celui-ci, néanmoins, commença l'énumération des diverses sommes, espérant que le dissipateur allait être épouvanté par le total.

Mais il n'en obtint que cette insoucieuse et fière réponse:

— Eh bien! après? est-ce que je ne suis pas le maître de me ruiner, si c'est mon bon plaisir? est-ce que tu as le droit de me contraindre à faire des économies malgré moi?... Mais quel drôle d'intendant tu fais!... Tiens... tu ne me donnes pas mes lettres!

Il venait d'apercevoir celle qui contenait la révélation de la vérité, il avait lu son nom sur l'enveloppe, il allait en briser le cachet.

Sosthènes se précipita sur la lettre, et la lui arrachant des mains:

— Non! dit-il d'une voix terrifiée, haletante; non... je ne veux pas...

— Ah! mais moi je veux... c'est par trop fort! s'écria Léonce avec un pas pour reprendre la lettre.

CHARLES DESLYS.

(La suite au prochain numéro.)

Feuilleton de l'Abeille

(7)

DU 25 MAI 1878.

LE COUSIN SOSTHÈNES

Son parrain s'empressa d'aller la rejoindre dans le petit salon, par la fenêtre duquel était entré si cavalièrement Léonce.

A peine avaient-ils échangé quelques paroles, que Léonce lui-même se montra sur le seuil.

— Part à trois! dit-il en riant de leur mystérieux embarras; il me semble que ceci me regarde, et vous devez comprendre mon impatience. Allons, mademoiselle, allons... souvenez-vous de votre promesse... franchise complète... Et d'abord, comment avez-vous retrouvé madame d'Alby?

— Plus charmante que jamais, répondit Marguerite, et me témoignant davantage encore d'amitié.

— Fort bien; ceci n'a rien qui doive surprendre. Mais de moi, de ma proposition, que vous a-t-elle dit? qu'en pense-t-elle?

La jeune fille hésitait.

— Parlez... mais parlez donc, je vous en supplie! insista-t-il.

— Dame! monsieur le comte... bien qu'Henriette ne soit qu'une veuve de dix-neuf ans, bien que la fleur de la jeunesse brille encore en elle, sa raison s'est développée hâtivement par l'expérience de la vie...

— Oh! oh! voici un début qui me semble de fâcheux augure. Elle refuse, elle ne m'aime pas?

— Je ne dis point cela. Je croisais même... et nous autres femmes nous avons un instinct pour deviner ces

choses-là... Je croisais même que vous étiez loin de lui déplaire. Mais...

— Achevez!

— Mais elle a été malheureuse, très-malheureuse, avec un premier mari qui avait précisément les mêmes qualités que vous, moins brillantes peut-être, mais aussi peu compatibles avec le mariage. Ce sont les propres paroles d'Henriette. Elle a ajouté: « Que M. le comte d'Anberville renonce à sa vie d'oisiveté et de plaisir... qu'il devienne un homme sérieux, un homme utile... qu'il me donne cette preuve d'amour, et nous verrons alors... j'attendrai. »

— Est-ce tout? questionna Léonce en fronçant le sourcil.

— C'est tout, répondit Marguerite.

Sosthènes lui fit un signe qu'elle seule pouvait comprendre, et lui demanda à son tour:

— Mais quant à la fortune?

— Henriette m'a interrompue dès les premiers mots; elle ne veut rien savoir à cet égard, elle est assez riche pour deux.

— A merveille! s'écria Sosthènes. Eh bien! cousin, il me semble que ce n'est point une si mauvaise réponse.

— Tu trouves, toi! répliqua Léonce avec ironie; oh! cela ne m'étonne nullement, car ton opinion se trouve d'accord avec celle de madame d'Alby. De la morale encore, toujours de la morale!

Et, tourmentant sa moustache, il se prit à marcher à grands pas.

Sosthènes accepta franchement la discussion sur ce terrain; il voulut faire entendre à son tour le langage de la raison.

— Ah! c'est assez! interrompit Léonce avec un commencement de colère; un seul homme avait le droit de me morigéner ainsi... mon pauvre père... et celui-là, du

des arbutus aux pieds de la statue de Geo'roy-Saint-Hilaire, des marchands apportant un peu plus de vie et de mouvement au quartier, des promeneurs et des passants nombreux à certaines heures de certains jours, sur la place la plus centrale et la plus régulière de la ville, tout cela eût donné satisfaction à tous les esprits.

Espérons que ce n'est que partie remise, et qu'un jour ou un autre la place Saint-Hilaire deviendra l'emplacement de notre marché aux fleurs.

Théâtre d'Etampes.

Représentation du mardi 21 Mai.

Les Bourgeois de Pont-Arcy, comédie en cinq actes, de M. V. SARDOU.

La représentation de mardi a offert au public du théâtre un intérêt tout particulier.

Sans doute, depuis quelque temps, les diverses troupes qui se sont succédées ont présenté un ensemble assez satisfaisant pour que nous soyons habitués à une certaine perfection, mais la direction de M. Saint-Omer mérite une mention spéciale.

L'affiche annonçait « les Bourgeois de Pont-Arcy. » Nous n'avons plus à apprécier la valeur intrinsèque de la pièce. La critique parisienne a épuisé le sujet. Dans les Bourgeois de Pont-Arcy, comme dans Rabagas, comme dans Nos bons Villageois, Sardou se retrouve tout entier avec ses qualités et ses défauts. C'est bien le même stylisme qui cisele son dialogue pour y enchaîner les mots. C'est bien le même dramaturge, soucieux avant tout de la scène à faire, et sacrifiant sans regret au profit d'une situation forte et poignante la nouveauté de l'intrigue ou la marche rigoureuse de l'action.

Dans les Bourgeois de Pont-Arcy, il y a, pour nous autres provinciaux, une question personnelle. Ce sont nos mœurs, nos qualités et nos travers qui se trouvent pris à partie. C'est nous qui avons vécu la pièce.

D'ici de là, il y a bien un coup de patte à notre adresse, mais qu'y faire? Comme après tout nous sommes bons enfants, nous rions volontiers de nous-mêmes, et nous prenons plaisir à regarder notre photographie.

C'est qu'elle est si minutieuse cette photographie! Les péripéties du sort de la fanfare, les triptages électro-raux, les cancons des vieilles dévotes, tout cela c'est notre existence organique vue par le gros bout de la jorgnette.

Une observation en passant. Pourquoi les acteurs en province ont-ils l'habitude de charger systématiquement les rôles et d'épeler les sous-entendus?

Quand on entreprend de risquer une comédie de mœurs aussi délicate, il faut supposer chez son auditoire la vivacité d'esprit nécessaire au succès.

En glissant sur les finesses, on risque peut-être d'en laisser quelques-unes inaperçues, mais alors tant pis pour le public. Mieux vaut cela que d'alourdir l'œuvre pour la recherche de quelques applaudissements de plus.

A part cette remarque de détail, l'interprétation a été on ne peut plus satisfaisante.

Les honneurs de la soirée reviennent de droit à M. Edouard Georges et à M^{lle} Riga, une de nos anciennes connaissances de prédilection.

M. E. Georges est un Brochat plein de malice et de bonhomie. Son seul tort est peut-être de trop rire dans son rôle. La drôlerie froide est toujours plus comique.

M^{lle} Riga a enlevé avec une perfection remarquable la grande scène du quatrième acte, celle où M^{me} de Saint-Amand se livre à son insigne des fautes qu'elle a commises le père.

Le reste de la troupe mérite des éloges collectifs. Une mention particulière pourtant pour M^{lle} Baret. Le charme de sa personne excuse et justifie toutes les erreurs de jeunesse du baron de Saint-André.

Somme toute, excellente soirée pour nous tous. Mais pourquoi ces soirées sont-elles si rares?

CHRONIQUE.

Nous approchons du jour où va se célébrer le centenaire de Voltaire.

Dans une semaine à peine, il y aura juste cent ans que le glorieux patriarche de Ferney a quitté la terre, et que cette voix s'est éteinte qui la première retentit si haut en faveur de la tolérance et de la liberté de penser.

L'approche de cette fête, qu'on aurait dû rendre nationale, a été pour les réactionnaires le signal d'un redoublement de fiel et de bile.

Tartuffe et Ratapail ne comprennent pas qu'au moment où l'étranger accourt chez nous de tous les points du monde, nous soyons fiers d'exposer toutes nos gloires, celles-là surtout qui représentent avec le plus d'éclat l'esprit français et ses qualités les plus hautes.

Empêcher le centenaire de Voltaire, c'eût été un beau succès pour la réaction, et pour le cléricalisme surtout.

Aussi que n'a-t-on pas été chercher pour prouver aux Français que Voltaire était indigne de leurs hommages. On lui a reproché sa fortune, ses tendances aristocratiques, ses relations avec Frédéric. Mgr. Dupanloup a sué toute son eau bénite pour prouver, au moyen de citations tirées de Voltaire lui-même, que cet homme n'était qu'un envieux, un aristocrate, un mauvais patriote. C'est toujours le même refrain :

Donnez-moi quatre lignes d'un homme et je me charge de le faire pondre.

Mais à quoi bon s'arrêter à toutes ces mesquineries. Admettons, Monseigneur, que Voltaire ait méprisé le peuple (singulier reproche dans votre bouche pontificale). Admettons qu'il se soit montré jaloux des mérites de Rousseau, admettons qu'en maint endroit son patriotisme ait failli... eh bien, nous n'en célébrerons pas moins avec respect son centenaire, parce qu'il est le premier qui osa, par sa raillerie fine et mordante, ébranler l'édifice des superstitions dont nous vivons.

Nous célébrerons Voltaire parce que, tandis que nos émules, les évêques du XVIII^e siècle, faisaient condamner sans preuves un enfant de dix-neuf ans, le chevalier de la Barre, à être brûlé vif après avoir eu la langue et le poing coupés pour une croix de bois brisée sur le pont d'Abbeville, Voltaire, de sa voix retentissante, dénonçait à la conscience publique les monstruosité de l'intolérance religieuse.

Et parce que vous l'aurez combattue, notre fête nous sera plus chère. Vous avez pris l'initiative d'une séparation nette et précise dont nul ne se plaindra. Nous célébrons la liberté de penser, et vous l'obscurantisme à outrance. L'avenir nous jugerait, si le présent ne s'en était déjà chargé.

La célébration du centenaire aura lieu à Paris d'une façon simple mais grandiose. Toutes les notabilités artistiques et littéraires se réuniront dans un immense festival, aux Magasins-Réunis. V. Hugo aura la prési-

dence et prononcera le discours sur Voltaire, de telle sorte que la plus grande voix du XIX^e siècle rendra l'hommage dû à la plus grande gloire du dix-huitième.

Cette cérémonie sera imposante.

Néanmoins je l'aurais souhaitée plus éclatante encore, j'aurais voulu qu'il y eût au dehors une grande manifestation à laquelle le peuple pût participer, car rien n'est grand s'il n'y joue le principal rôle.

On avait songé d'abord à donner à la fête le caractère que j'indique. Mais des événements s'y sont opposés : la sottise querelle du comité Yves Guyot et du comité de la Société des Gens de lettres, puis des raisons d'ordre municipal.

Seuls les étudiants de Paris ont persisté dans leur intention première. Jeudi prochain la jeunesse des écoles se réunira sur la place du Panthéon, et, bannière en tête, ira déposer sa couronne aux pieds de la statue du grand philosophe, au square Monge.

En même temps que Paris la province se dispose à prendre sa part de la fête.

Est-ce qu'Etampes qui est déjà resté indifférent à la manifestation unanime du 1^{er} mai, Etampes qui n'a pas arboré un seul drapeau le jour de l'inauguration de l'Exposition Universelle, voudra continuer à se désintéresser ainsi des choses publiques.

Il y a pourtant quelque part, au milieu de la ville, un joli théâtre propre et coquet, mais toujours inoccupé, qui pourrait être le centre d'une manifestation locale. Ne serait-il pas à propos d'y faire à l'occasion du centenaire une conférence publique sur Voltaire? Etampes aussi aurait ses Magasins-Réunis.

G. TOMEL.

Méréville. — Dimanche, le Conseil municipal, assisté des plus imposés, était réuni pour voter l'insuffisance de revenu de la commune. Une certaine opposition s'étant manifestée, nous avons voulu savoir si la raison de cette opposition n'était pas due à une augmentation des dépenses du budget. Voici ce que nous avons constaté sur les registres de délibération du Conseil; tous les intéressés peuvent vérifier le fait à la Mairie :

Insuffisance de revenus proposée :		
Par M. de St-Roman, en 1866 pour 1867	4,336	28
Par M. Vivet, en 1867	1868	4,127 56
—	1869	5,130 09
—	1870	3,202 07
—	1871	3,880 17
—	1872	3,873 26
—	1873	3,862 95
—	1874	4,593 96
—	1875	4,165 33
—	1876	5,621 41
—	1877	3,369 19
—	1878	3,677 22
Par M. Godeau, en 1878	1879	4,902 51

En présence d'un tel résultat, nous n'avons pu nous expliquer les motifs de cette opposition, dont, du reste, nous n'avons pas à nous inquiéter. M. le Maire a obtenu gain de cause; le budget a été voté. Peut-être eût-il mieux valu vérifier les comptes plus tôt, et, après avoir tout approuvé, ne pas réclamer juste au moment où le Conseil votait une diminution de 1,775 fr. sur le dernier exercice, ou plutôt une augmentation de 1,775 fr. sur la location de la pêche figurait au budget de 1878 pour 450 fr.; elle cesse au 1^{er} mars et n'est pas portée pour 1879. En publiant ce résultat, nous avons voulu éclairer la population, lui montrer par des chiffres exacts que, depuis 1867, l'insuffisance de revenu de la commune a toujours été plus élevée que cette année, bien que les revenus aient diminué, et lui prouver que la nouvelle municipalité est décidée à remplir ses engagements et à surveiller avec soin les intérêts des contribuables.

Méréville. — Dans la journée du 13 mai courant, un cheval attelé à une voiture où l'on chargeait des planches s'effraya. Ce cheval se cabra, prit la fuite, renversa une échelle au haut de laquelle travaillait le sieur Boudier, maçon, qui, en tombant, se fit deux blessures légères à la tête. Un autre accident fut occasionné par le même cheval qui se trouvant dans le jardin non clos de la dame veuve Sainsard, renversa cette dame, qui dans sa chute se fractura la jambe droite. Les blessés reçurent les soins que réclamait leur état.

Eure-et-Loir. — Le Comice du département d'Eure-et-Loir se tiendra cette année, à Janville, le 26 mai. La Municipalité républicaine de cette ville, à la tête de laquelle se trouve M. Jules Violette, a voulu, et nous l'en félicitons, que cette fête des champs fût en même temps une fête pour la ville qui a accueilli avec une grande satisfaction le triomphe de nos institutions républicaines. On peut voir par le programme de cette fête qu'elle n'a rien négligé pour la rendre attrayante.

Samedi 25 mai, à huit heures du soir, fête de nuit, retraite aux flambeaux.

Dimanche 26 mai, concours agricole, concours de musique, exposition de fleurs.

A midi et demi, défilé de toutes les sociétés musicales.

A trois heures, auditions musicales suivies de la distribution des récompenses et de l'audition d'un morceau d'ensemble par toutes les sociétés.

A six heures, banquet du Comice.

A neuf heures, illuminations, feu d'artifice, bal par souscription.

Lundi 27 mai, exposition des fleurs.

A une heure, grande fête sur la place d'Orléans. Jeux divers.

A trois heures, enlèvement d'un magnifique ballon.

A quatre heures, concert par la Société musicale de Janville.

A neuf heures, grand bal.

Sages-femmes. — Ecole d'accouchements de Paris. — Elèves boursières du département. — Concours de 1878. — Pièces à produire.

Dans sa session d'avril dernier, le Conseil général de Seine-et-Oise a décidé que deux nouvelles élèves pourraient être entreprenues, pendant l'année 1878-1879, aux frais du département, à l'Ecole d'accouchements de Paris.

Un concours, à la suite duquel ces deux bourses seront attribuées, par les soins de la Commission départementale, aux élèves qui auront le mieux satisfait aux épreuves, sera ouvert à cet effet, à la Préfecture de Seine-et-Oise, au commencement du prochain mois de juin.

La date de ce concours sera fixée ultérieurement; mais les personnes qui désirent y prendre part sont invitées à se faire inscrire le plus tôt possible, et au plus tard le 31 mai courant, délai de rigueur, à la Préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), ou si leur sera donné connaissance du programme de l'examen à subir.

Elles devront produire, au moment où elles se présenteront pour réclamer cette inscription, les pièces suivantes :

1^o Demande au Préfet, sur papier timbré;

2^o Acte de naissance, ou, s'il y a lieu, acte de mariage;

3^o Certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la commune de résidence; ce certificat doit énoncer l'état des père et mère de la postulante, ou, si elle est mariée, l'état du mari;

4^o Certificat de vaccination;

5^o Extrait du rôle des contributions;

6^o Certificat de fin d'études primaires.

Les femmes mariées ont à produire, en outre, une pièce, dûment légalisée, constatant qu'elles sont autorisées par leur mari; les veuves doivent fournir l'acte de décès de leur mari.

Ecole d'agriculture de Grignon. — Concours d'admission en 1878. — Avis.

Une bourse départementale est actuellement vacante à l'Ecole d'agriculture de Grignon.

Les inscriptions pour l'admission à cette Ecole doivent être adressées, par l'intermédiaire du Préfet, à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

L'ouverture des examens d'admission est fixée au 1^{er} octobre au matin.

Il est utile de se faire inscrire le plus tôt possible, afin de n'être pas exposé à éprouver de retard ou d'ajournement, dans le cas où les pièces fournies à l'appui des demandes d'admission ne seraient pas conformes au règlement.

Le prospectus se distribue, dans les départements, aux préfets et sous-préfets, et, à Paris, au Ministère de l'Agriculture et du Commerce (direction de l'agriculture).

Ecoles vétérinaires. — Avis.

Un concours sera ouvert le 17 juin 1878, à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, pour les deux chaires de pathologie et de clinique vacantes à cette Ecole.

Un second concours sera ouvert le 5 août 1878, à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, pour l'emploi de chef de service de chimie, de physique et de pharmacie.

Les programmes de ces concours se distribuent à Paris, au Ministère de l'Agriculture et du Commerce (direction de l'agriculture, service vétérinaire), et au secrétariat des trois Ecoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

Nouvelles et faits divers.

Aujourd'hui l'Exposition des ouvrages des artistes vivants s'ouvre au palais des Champs-Élysées. Les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, il sera perçu un droit d'entrée de 1 franc par personne.

Le dimanche et le jeudi, l'entrée sera gratuite.

L'Exposition sera ouverte tous les jours à 10 heures, sauf le lundi, où elle ne sera ouverte qu'à midi.

Les portes d'entrées seront fermées à 5 heures un quart. — On fera évacuer les salles à 5 heures trois quarts. Le dimanche et le jeudi, les portes d'entrée seront fermées à cinq heures. On fera évacuer les salles à cinq heures et demie. La porte de sortie sera fermée, tous les jours à six heures.

— Tous les ans une députation de la colonie américaine va porter sur la tombe du général Lafayette, mort le 20 mai 1834 et enterré au cimetière de Picpus, un pot renfermant de la terre envoyée expressément de l'Amérique pour cet anniversaire.

Cette pieuse cérémonie a eu lieu lundi matin en présence de quelques invités et quelques curieux.

Exposition universelle.

La moyenne des entrées à l'Exposition universelle est de 25 à 30,000 par jour. Ce nombre ne peut qu'augmenter, toutes les installations étant presque terminées.

Toutefois disons, dans l'intérêt de nos lecteurs, que les personnes qui se disposent à aller une seule fois à l'Exposition, feront bien d'attendre encore quelques semaines pour faire ce voyage. Il s'en faut beaucoup que tout soit terminé, et l'on doit compter sur une quinzaine au moins.

— M. de Rothschild a envoyé 10,000 fr. pour la souscription en faveur des victimes de la rue Béranger.

Cette souscription atteint déjà plus de 100,000 fr.

— La distribution des prix du concours général est fixée au lundi 5 août. La distribution particulière des prix dans les lycées et collèges de l'académie de Paris aura lieu le 6 août. Les vacances commenceront le lendemain pour se terminer le 7 octobre, jour fixé pour la rentrée des classes.

— Un phénomène céleste se produira le 3 juin, visible à Paris.

La planète Mars sera occultée par la lune à 10 h. 43 du soir et restera cachée jusqu'à 40 h. 54. Ce phénomène sera également visible à Londres. Il ne se reproduira aucune circonstance analogue pendant plusieurs années.

— La prochaine classe de l'armée active sera appelée au plus tard au mois de novembre. On sait que jusqu'ici cet appel n'avait lieu que vers la fin de décembre.

— On va mettre en vente, dans Paris, des cartes postales, à prix réduit, avec réponse payée, comme il en existe en Belgique. Il s'en vend déjà à l'Exposition.

— Ville de Naples 1877. — Les bas cours des obligations de la ville de Naples 1877 attirent de nombreux acheteurs aux environs de 300 fr. Ces capitalistes sont bien inspirés car il n'est pas possible que les obligations d'une ville comme Naples dont la garantie est équivalente à celle qu'offrent nos meilleures villes françaises donnant un revenu de 20 fr. par an et remboursables à 400 fr. restent longtemps à d'aussi bas cours. C'est une anomalie que le bon sens public doit faire disparaître d'ici à quelque temps. Aussi nous ne doutons pas que les obligations de Naples 1877 ne s'élèvent bientôt du cours de 300 fr. au cours de 320 et 330 en attendant mieux. Le public qui achète en ce moment profitera certainement d'une plus-value sérieuse.

On fait une opération d'autant plus intelligente et avantageuse en achetant à 300 fr. qu'il y a un coupon de 10 fr. à toucher le 1^{er} juillet prochain.

Objets trouvés.

Le 14 de ce mois, vers sept heures et demie du matin, Marie Godard, âgée de treize ans, demeurant chez ses parents, rue Saint-Martin, n° 33, à Etampes, a trouvé en face du n° 47 de ladite rue, un porte-monnaie en maroquin avec fermoir en cuivre, contenant 29 fr. 80. — Cette enfant s'est empressée de le porter à ses parents, qui n'ont pas tardé à le remettre à la dame Buisson, mère de quatre enfants, demeurant même rue, n° 61; celle-ci l'avait perdu en allant payer son boulanger, elle a été très heureuse qu'il fût tombé dans les mains de la jeune Marie Godard, dont la probité mérite des éloges.

Le 18 mai courant, vers midi et demi, la dame Crété, cultivatrice à Abbeville, a trouvé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un gilet en velours, taillé et apprêté pour être cousu. Le réclamer au bureau de police.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

EXPERT DENTISTE à la Justice de paix du X^e arrondissement.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Juin.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de visiter directement à son domicile à Paris.

HOTEL DU GRAND-MONARQUE

Nouvellement restauré.

ABEL CHAMPENOIS & C^e

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES.

Grand Salon parqueté pour Noces, Festins et Réunions de 80 personnes.

On prend des pensionnaires à raison de 75 francs par mois. 4-3

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER.

M. BENSUSAN restera à Etampes les dimanches, lorsqu'on lui en fera la demande. 41

COMPTOIR D'ETAMPES.

Maison spéciale pour la Vente et Achat de Fonds de commerce et d'Établissements de toute nature, spécialement : Fonds de Boulangerie à Paris et départements, — Prêts hypothécaires, — Placements d'argent, — Vente et Achat d'immeubles, terrains, etc.

Emplois et positions sérieuses pour toutes personnes disposant de cautionnements ou capitaux.

S'adresser tous les jours, de 3 à 5 heures, à Etampes, faubourg Saint-Jacques, 2, à la Pointe. 40-6

SALLE DE LA ROTONDE

A la demande générale.

M. DESIRÉ HOYAU a l'honneur de porter à la connaissance des habitants d'Etampes, qu'il donnera un Grand Café-Concert le Dimanche 2 Juin prochain, avec le concours d'artistes distingués des concerts de Paris.

Prix d'entrée par personne : 50 c.

Ouverture des bureaux à huit heures du soir. — Le concert se terminera à deux heures du matin.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 22 Mai. — LAVOINE Léonce-Armand-Georges, rue Sainte-Croix, 1^{er}. — 23. LAURENS Suzanne-Marie-Caroline, rue Sainte-Croix, 19.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o OFFROY Louis Joseph, 24 ans, berger, à Chalo-Saint-Mard; et D^{lle} BOUTON Victorine-Adèle, 21 ans, sans profession, à Chalo-Saint-Mard.

2^o CAILLE Paul, 27 ans, journalier, au hameau du Petit-Saint-Mard; et D^{lle} NABOT Valentine, 20 ans, sans profession, au hameau du Petit-Saint-Mard.

3^o JESUPRET Edmond-Joseph, 30 ans, menuisier, à Pussay, et antérieurement à Etampes, rue Neuve-Saint-Gilles, 14; et D^{lle} DAGUENET Louise-Irma, 28 ans, couturière, à Chalou-Moulineux.

4^o GRANDEMAIN Eugène, 42 ans, cultivateur, à Boissylle-Sec; et D^{lle} LENOIR Louise-Adolphe, 27 ans, domestique, place Notre-Dame, 16.

DÉCÈS.

Du 18 Mai. — DURAND Marie-Angèle, 8 ans, rue Basse-des-Groisneries, 4. — 19. ROBERT Vronique, épouse Vramant, 79 ans, rue du Perray, 47. — 19. ROBILARD Pierre-Alexandre, 61 ans, jardinier, rue du Petit-Moulin. — 20. PARIS Charlotte-Marie, 3 mois, rue de la Boucherie, 35. — 20. DARDON Désiré-Paul, 22 ans, journalier, au hameau du Petit-Saint-Mard.

— 20. BILLARD Maria-Louise, 13 mois, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10. — 22. ZILLER François-Joseph, 58 ans, ancien agent de police, rue de la Prison. — 22. SOLLY Alfred-Emile, 4 ans, rue de la Boucherie, 10. — 23. NABOT Pierre-Eugène, 6 mois, faubourg St-Jacques, 2.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.

(67^{me} Année.)

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION

Entre majeurs et mineurs,

EN LA MAIRIE DE MILLY,

Et par le ministère de M^e SERGENT, notaire à Milly,

Commis à cet effet,

DE : 1^o UNE</

tance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 3 ; En présence, ou eux dûment appelés, de : 1° M. Elou-Xavier Gibier, propriétaire, demeurant à Milly,

« En sa qualité de tuteur datif d'Albertine-« Pauline Gibier, mineure, étant née à Milly, le « 11 septembre 1858, fonction à laquelle il a été « nommé et qu'il a acceptée, ainsi qu'il résulte « d'une délibération de famille tenue sous la « présidence de M. le Juge de paix de Milly, « le 17 août 1874, enregistrée. »

2° M. Edme-Louis Dupré, rentier, demeurant à Milly,

« En sa qualité de subrogé-tuteur de Auguste-« André Gibier, en minorité, étant né à Milly « le 16 août 1862, fonction à laquelle il a été « nommé et qu'il a acceptée, ainsi qu'il résulte « d'une délibération de famille tenue sous la « présidence de M. le Juge de paix de Milly, le « 17 août 1875, enregistrée ; M. Dupré appelé « dans l'instance conformément à l'article 420 « du Code civil, par suite de l'opposition d'inté-« rêts existant entre le mineur Auguste-André « Gibier, et madame veuve Gibier née Langevin, « sa mère, tutrice naturelle et légale. »

Ayant pour avoué constitué M^e Léon Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 30 ;

Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de : 4° M. Christophe-Théodule Hamelin, menuisier, demeurant à Milly,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « du mineur Auguste-André Gibier, sus-nommé, « nommé à cette fonction qu'il a acceptée, sui-« vant délibération du conseil de famille dudit « mineur, tenu sous la présidence de M. le Juge « de paix de Milly, le 5 mai 1878, enregistrée. »

2° M. Arthur-Etienne Legrand, marchand mercier, demeurant à Fontainebleau, Grande-Rue, numéro 402,

« Au nom et comme subrogé-tuteur de la mi-« neure Albertine-Pauline Gibier, née à Milly, « le 11 septembre 1858, fonction à laquelle il a « été nommé et qu'il a acceptée ainsi qu'il ré-« sulte d'une délibération du conseil de famille, « tenu sous la présidence de M. le Juge de paix « de Milly, le dix-sept août mil huit cent soi-« xante-quinze, enregistrée. »

Procédé, le Dimanche seize juin mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en la mairie de Milly, et par le ministère de M^e Sergent, notaire à Milly, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON située à Milly, place du Marché-au-Blé, servant de Café, ayant pour enseigne : Café du Commerce, comprenant :

Au rez-de-chaussée, Une grande salle servant de café et de salle de billard ouvrant sur la place du Marché, une salle de danse à côté, éclairée sur la rue Saint-Blaise, une cuisine à côté de la salle de café, escalier conduisant au premier étage.

Cour, bûcher, lieux d'aisances. Pompe à eau dans la cuisine.

Au premier étage, Une chambre à coucher, éclairée par une fenêtre sur la place du Marché, une autre chambre à côté, cabinet de toilette y attenant, une chambre à coucher éclairée sur la cour, une petite chambre à côté.

Grenier au-dessus de la cuisine, et grenier au-dessus de la salle de café.

Une petite chambre éclairée sur la rue Saint-Blaise. Greniers au-dessus. Cave.

Le tout d'un seul ensemble couvert en tuiles ; tenant d'un côté, au nord, à M. Guignot, par derrière, au levant, à MM. Guignot et Delacourcelle-Damour, du côté midi à la rue Saint-Blaise, et par devant, au couchant, à la place du Marché-au-Blé.

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

L'acquéreur sera tenu de prendre : 1° Le fonds de commerce composé de la clientèle et de l'achalandage attachés audit café, pour une valeur de 11,000 francs.

2° Et le matériel industriel et les marchandises pour le prix de l'estimation déterminé dans un état dressé avant l'adjudication.

NOTA. — Un exemplaire de l'état du matériel et des marchandises est déposé en l'étude de M^e Sergent où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Deuxième lot.

Quarante-neuf ares quarante-deux centiares de bois, terroir de Milly, lieu dit le Bois des Pauvres ; tenant d'un long M. Baudet, d'autre long M. Legendre, de Beaune, d'un bout sur les bois, d'autre bout le chemin de Moigny.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Troisième lot.

Trente-un ares ares soixante-cinq centiares de bois, lieu dit Saint-Laurent, terroir de Milly ; tenant d'un long M. Desiré Deshayes, d'autre long M. Dubuc, d'un bout couchant M. Eléonore Crenier, d'autre bout le chemin de Milly à Moigny.

Sur la mise à prix de 200 fr.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que des personnes connues et solvables.

L'entrée en jouissance de la Maison aura lieu le 12 août 1878, et des bois à compter du jour de la vente.

Les amateurs pourront prendre, en l'étude de M^e Sergent, connaissance des époques de paiement du prix, et de toutes les autres conditions du cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements : A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En celle de M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 30 ;

A Milly,

En celle de M^e SERGENT, notaire, commis pour faire la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;

En celle de M^e Eugène PIERRE, huissier ;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-huit mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt mai mil huit cent soixante-dix-huit, folio 5 verso, case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes et demi compris.

Signé : DELZANGLES.

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR CONVERSION DE SAISIE, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MOIGNY, Par le ministère de M^e SERGENT, notaire à Milly, Commis à cet effet,

DE : UNE

MAISON

Couverte en tuiles,

Avec grenier au-dessus et cave dessous, Située à Moigny, Grande-Rue, au fond d'une cour commune,

Et 2 ares 53 centiares de JARDIN sis à côté, AISANCES ET DÉPENDANCES, EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 16 Juin mil huit cent soixante-dix-huit, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quatre décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Alexandre LEPERE, cordonnier, demeurant à Moigny ;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Zéphir Bouché, journalier, demeurant à Moigny ;

Procédé, le Dimanche seize Juin mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en la Maison d'école de Moigny, par le ministère de M^e Sergent, notaire à Milly, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une MAISON couverte en tuiles avec grenier dessus et cave dessous, située à Moigny, Grande-Rue, au fond d'une cour commune, et deux ares cinquante-trois centiares de jardin sis à côté ; tenant le tout d'un long levant à M. Julien Goubé, d'autre long couchant à la cour commune, la maison de M. Denis Bouché et de M. Richard, d'un bout nord à M. Dechizelle, et d'autre bout le jardin dudit M. Denis Bouché ;

Puits à eau dans le jardin.

Sur la mise à prix de 250 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

A Milly,

En l'étude de M^e SERGENT, notaire commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges ;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-deux mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-deux mai mil huit cent soixante-dix-huit, folio 3 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES.

(3) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs, En l'étude et par le ministère de M^e MILLIARD, Notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet,

DE : UNE

MAISON

Sise à la Porte de Baulne, commune de Baulne,

UN JARDIN

Sis aux Murs, commune d'Ilteville,

ET

UNE PIÈCE DE BOIS

Sise terroir de Cerny,

EN 3 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 23 Juin mil huit cent soixante-dix-huit,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le seize avril mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, par défaut, au profit des requérants, et après nommés, contre M. Jullemier, également ci-après nommé ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de : 1° Madame Maria-Angélique SENON, épouse de M. Eugène-François SAULNIER, ouvrier tannier, avec lequel elle demeure à La Ferté-Alais, et de M. Saulnier pour assister et autoriser son épouse ;

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 16 mai au 22 inclus.

Table with columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Boufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL.

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSISE.

2° M. Clément SENON, ouvrier à la Poudrerie du Bouchet, demeurant à Ballancourt ;

3° M. Léopold SENON, ouvrier menuisier, célibataire, demeurant à Corbeil, rue Saint-Spire, n° 12 ;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Achille Jullemier, jardinier, demeurant à La Ferté-Alais,

« Agissant tant en son nom personnel qu'au « nom et comme tuteur naturel et légal de : « 1° Louise Jullemier ; — 2° Charles Jullemier ; « — 3° et Georges Jullemier, ses trois enfants « mineurs, issus de son mariage avec la dame « Nathalie Senon, son épouse, décédée. »

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Eugène Boudignon, cultivateur, demeurant à Boigny, commune de Baulne,

« En sa qualité de subrogé-tuteur des mi-« neurs Jullemier, ci-dessus nommés. »

Procédé, le Dimanche vingt-trois Juin mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON située à la Porte de Baulne, commune de Baulne, près la gare du chemin de fer de La Ferté-Alais, ayant son entrée d'une part sur une cour commune avec Suédois et autres, d'autre part au boulevard de La Ferté-Alais, consistant, au rez-de-chaussée, en quatre pièces dont deux à feu, et au premier étage, également en quatre pièces, toutes à feu, grenier au-dessus couvert en tuiles ;

Cour particulière au midi de ladite maison, cabinet d'aisances dans cette cour ;

Le tout tenant d'un côté à Benoni Chenevière, d'autre côté à Suédois, d'un bout la cour commune à laquelle ladite maison a droit, d'autre bout le boulevard de La Ferté-Alais ;

Droit à la fontaine qui se trouve dans cette cour ;

Un petit jardin contenant environ un are cinquante centiares, situé au même lieu ; tenant d'un côté à Picot et Germain Charon, d'un bout la rue des Chauffourniers, sur laquelle ledit jardin a une entrée, d'autre bout à Picot ;

Droit au passage qui de la cour commune conduit au jardin ;

Une cave se trouvant sous la maison de M. Benoni Chenevière, ayant son entrée par la cour commune.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Deuxième lot.

Un jardin situé aux Murs, commune d'Ilteville, compris au cadastre sous le numéro 1488, section C ; tenant d'une part à Simonneau, d'autre part à Jean-Louis Ciret, d'un bout sur le fossé, d'autre bout sur la cour des Murs ;

Droit de communauté à ladite cour.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Troisième lot.

Sept ares cinquante centiares de bois, situés terroir de Cerny, lieu dit le Bois-Rond ; tenant d'un côté à plusieurs, d'autre côté à Marin Chopard, d'un bout le chemin du Bois-Rond, d'autre bout un chemin ;

Et six ares trente-huit centiares de bois, au même terroir, à la Montagne ; tenant d'un côté à Bardillon, d'autre côté à Marin Chopard, d'un bout Philémon Minet, d'autre bout le chemin des Fonds.

Sur la mise à prix de 20 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

A La Ferté-Alais,

En l'étude de M^e MILLIARD, notaire, dépositaire du cahier des charges ;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-un mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-deux mai mil huit cent soixante-dix-huit, folio 3 verso, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

(4) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes,

D'UNE

MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Sise à Maisse,

Saisie sur les époux MAZET,

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le Mardi 2 Juillet mil huit cent soixante-dix-huit,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que :

En vertu d'un procès-verbal de saisie du ministère

de Genet, huissier à Milly, en date du cinq mars mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, et transcrit au bureau des hypothèques d'Etampes, le vingt mars mil huit cent soixante-dix-huit, volume 48, numéro 49, et signifié aux parties saisies ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jules-Alexandre CUMMING, mécanicien, demeurant à Orléans, boulevard Saint-Jean, numéro 9 ;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

Procédé, le Mardi deux Juillet mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, au Palais-de-Justice de ladite ville, à l'adjudication de l'immeuble saisi et dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une MAISON sise à Maisse, rue Saint-Eloi, construite en moellons et couverte en chaume, comprenant deux logements et une grange ; le premier logement composé d'une chambre au rez-de-chaussée, deux fenêtres sur la rue Saint-Eloi, grange à la suite ;

Le deuxième logement composé seulement d'une chambre au rez-de-chaussée, aussi éclairée sur la rue Saint-Eloi par une fenêtre, et ayant entrée sur la cour commune ;

Cave sous ces bâtiments ; — cour devant lesdits bâtiments, commune avec le sieur Hérault, dans laquelle on entre par la ruelle ci-après indiquée ;

De l'autre côté de la cour, à l'ouest de la maison qui vient d'être désignée, une autre grange couverte en tuiles, avec grenier au-dessus et cave dessous ; — petit bâtiment à côté, pouvant servir d'écurie et d'étable et cellier, couvert en chaume ; — jardin derrière, entouré de murs du côté de la ruelle et du côté de M. Basile Pinasson, et par un treillage du côté du sieur Hérault ;

Le tout tenant dans son ensemble du nord à M. Hérault, du sud à la ruelle allant à la rue Saint-Eloi, et de l'ouest par le jardin à Basile Pinasson ;

Lesquels maison, granges et jardin sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Maisse sous les numéros 217, 217, 219, 219, 219, pour une contenance de un are trente-cinq centiares pour les bâtiments, et de deux ares vingt-quatre centiares pour le jardin, et un revenu total de cinquante-huit francs soixante huit centimes.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

PURGE LÉGALE.

Il est, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication ;

Le cahier des charges pour parvenir à la vente est déposé au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé, CHENU.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e CHENU, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

Au greffe du Tribunal civil d'Etampes ;

Et sur les lieux, pour visiter les immeubles.

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-dix-huit, folio 6 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé, DELZANGLES.

(5) Etude de M^e DELAUNAY, avoué à Corbeil (Seine-et-Oise) ;

VENTE

SUR LICITATION,

Entre Majeurs et Mineurs, En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance séant à Corbeil,

D'UN

BATIMENT

Couvert en tuiles,

Situé à Corbeil (S.-et-O.),

Au coin de la rue de la Poterie et de la ruelle du Petit-Bercy, ET DE QUATRE PIÈCES DE

TERRE, BOIS ET VIGNE

Sises terroir de Videlles,

Canton de la Ferté-Alais, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise),

EN 5 LOTS.

L'adjudication aura lieu le Mercredi 19 Juin mil huit cent soixante-dix-huit,

onze heures du matin

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Corbeil, le dix-huit avril mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré,

Il sera :

Aux requête, poursuite et diligence de : 1° M. Jules

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 18 au 24 Mai 1878.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 18, Lundi 20, Mardi 21, Mercredi 22, Jeudi 23, Vendredi 24.

DENEUVILLE, marchand de vins, demeurant à Corbeil, rue Saint-Spire, numéro 47;

2° M. Henri-Eugène DENEUVILLE, soldat au 14^e régiment d'infanterie de ligne, 3^e bataillon, 3^e compagnie, en garnison à Limoges;

3° Madame Anne-Louise BROSSARD, loueuse de voitures, demeurant à Corbeil, rue Chantecroix, veuve de M. Jacques-Antoine DENEUVILLE, agissant en son nom personnel;

Ayant pour avoué constitué M. Louis-Auguste Delaunay, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Corbeil, y demeurant rue des Grandes-Bordes, numéro 40;

En présence ou après appel de :

1° M. Calixte-Xavier Chartier, facteur de ville, demeurant à Corbeil, rue Saint-Spire, numéro 43;

« Au nom et comme tuteur ad hoc de Clémence Deneuville, mineure issue du mariage dudit feu M. Deneuville avec madame Eléonore-Henriette Schwan, sa première épouse;

2° M. Louis-Théophile Maria, marchand de vins traiteur, demeurant à Corbeil, quai de la Pêcheurie;

« Au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur pour l'empêchement de madame Deneuville-Brossard, de Constance-Julie Deneuville, fille mineure issue du mariage dudit feu Deneuville avec madame Anne-Louise Brossard, aujourd'hui sa veuve; »

3° Madame Amélie Deneuville, épouse de M. Désiré-Emile Levasseur, garçon boulanger, ce dernier pour assister et autoriser son épouse demeurant ensemble à Corbeil, rue aux Tisseurs;

Ayant pour avoué constitué M. Lecler, exerçant près le Tribunal civil de Corbeil, y demeurant, rue de la Pêcheurie, numéro 10;

Et encore en présence ou après appel de :

1° M. Alexandre Brossard, charpentier, demeurant à Corbeil,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Constance-Julie Deneuville; »

2° M. Pierre Billard, tailleur de pierres et demeurant à Corbeil,

« Au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Clémence Deneuville, sus-nommée, Procédé le Mercredi dix-neuf Juin mil huit cent soixante-dix-huit, onze heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Corbeil, sise au Palais de Justice de ladite ville, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles dépendant de la communauté d'entre M. et madame DENEUVILLE-BROSSARD, situés arrondissement de Corbeil.

Premier lot.

Un bâtiment couvert en tuiles situé à Corbeil, au coin de la rue de la Poterie et de la ruelle du Petit-Bercy, ayant une porte charretière sur la rue de la Poterie et une autre porte sur la ruelle.

Ledit bâtiment; tenant d'un côté à la ruelle du Petit-Bercy, d'autre côté aux sieur et dame Jacob, représentant Jassenne, d'un bout à la rue de la Poterie, et d'autre bout à la foulerie ci-après et à M. Jureau.

Et une foulerie couverte en tuiles faisant suite au bâtiment ci-dessus; tenant d'un bout de levant audit bâtiment et d'autre bout du couchant et d'un côté du midi à M. Jureau, et d'autre côté du nord à la ruelle du Petit-Bercy.

Sur la mise à prix de 3,000 fr. Immeubles propres de M. DENEUVILLE situés arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

Deuxième lot.

Trois ares soixante-dix-neuf centiares de terre, terroir de Videlles, canton de La Ferté-Alais, lieu dit les Roches-de-Gibraltair; tenant d'un côté et d'un bout M. Gabriel Sugy, et d'autre bout le chemin de la Louvetière.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Troisième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de vigne, même terroir, lieu dit la Vallée-Marsault; tenant d'un côté M. Honoré Sugy, d'autre M. Auguste Hardouin, d'un bout le chemin de Videlles à Boutigny, et d'autre M. Gabriel Brulé.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatrième lot.

Quatorze ares trente-cinq centiares de bois, à Montmoyen, même terroir; tenant d'un côté M. Michel Deneuville, d'un bout le chemin de Montmoyen, et d'autre la route des Blanchards.

Sur la mise à prix de 100 fr.

Cinquième lot.

Et cinq ares six centiares de bois, même terroir, lieu dit la Vallée-Babin; tenant d'un côté M. Bonchard, d'autre M. Pierre-Paul Deneuville, d'un bout M. Joseph Métaut, d'autre plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné. Corbeil, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé : DELAUNAY.

Et enregistré.

S'adresser pour les renseignements :

A Corbeil,

En l'étude de M. DELAUNAY, avoué poursuivant la vente, rue des Grandes-Bordes, n° 40;

En celle de M. LECLER, avoué colicitant, rue de la Pêcheurie, n° 40;

En celle de M. BIAIS, notaire.

ADJUDICATION

Même sur une enchère.

EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS,

Le Mardi 4 Juin 1878.

DE LA

FERME DE CHATIGNONVILLE

Canton Sud de Dourdan (Seine-et-Oise).

Contenance : 160 hectares 41 ares 60 centiares. Revenu net : 44,450 fr. — Belle chasse.

Mise à prix : 300,000 fr.

S'adresser à M. DARDANNE, notaire à Etampes; Et à M. LEFEBVRE, notaire à Paris, rue Tronchet, 34, dépositaire de l'enchère.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 25 Mai 1878.

Etude de M. DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère dudit M. DARDANNE,

Notaire à Etampes,

Le Dimanche 2 Juin 1878, à midi,

1^{re} — D'UNE

FERME

A Quincampoix, canton de Méréville,

CONSISTANT

en bâtiments d'habitation et d'exploitation,

puits commun,

ET

33 HECTARES 29 ARES 84 CENTIARES DE TERRES

EN 15 PIÈCES.

Ferme net d'impôts. 4,800 fr.

2^o. — ET UN

LOT DE TERRES

Connu sous le nom de Lot d'ÉZERVILLE,

Situé territoire de Noivilliers,

De la contenance de

13 hectares 28 ares 39 centiares

EN 23 PIÈCES

Ferme net d'impôts. 600 fr.

Appartenant à M. RABOURDIN-PENOT.

Le tout est exploité par M. GINGRÉAU, en vertu d'un bail expirant par la levée des goudres de Pâques 1889.

S'adresser, pour les renseignements :

Audit M. DARDANNE, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

(6) Etude de M. PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de décès,

A Etréchy, rue Fontaine, en la maison qu'habitait

M. Henri Adolphe AURY, en son vivant

maître maçon,

Le Dimanche 2 Juin 1878, à une heure très précise.

Par le ministère de M. PASQUET,

Notaire à Chalo-St-Mard.

DÉSIGNATION

DES PRINCIPAUX OBJETS A VENDRE :

Une Jument et ses harnais, une Armoire, plusieurs commodes, Tables rondes et carrées, Chaises, Fautouils, Glaces, Pendules, Tables de nuit, Huches, Couchettes en fer et en bois, Sommiers élastiques, Lits de plume, Matelas, Paillassés, Traversins, Edredons, Couvertures, Draps de lit, Serviettes, Nappes, Torchons, Essuie-mains, Taies d'oreiller, Courtpointes, Linge et Effets corporels, Batterie de cuisine, et quantité d'autres bons objets.

A CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

10 pour 100 en sus des enchères.

Etude de M. POUX, commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Successeur de M. ROBERT.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de décès de M. MARQUET,

A ÉTAMPES, PLACE NOTRE-DAME, N° 29,

Le Mardi 25 Mai 1878, à midi,

Par le ministère de M. POUX,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchette, Armoire, Secrétaire, Commode-toilette, Table de nuit vide-poche, Table à ouvrage, Table à jeu; Salle à manger comprenant: Buffet-étagère, Table à allonges et Chaises, le tout en acajou et en parfait état, Fautouils Voltaire et Chaises garnis de velours rouge, Pendule, Tableau-pendule, Glaces, Baromètre, Tableaux, Cave à liqueurs, Garnitures de foyer, Flambeaux, Argenterie, Service de table en porcelaine, Verrierie, Cristaux, bons Matelas, Lits de plume, Edredon et autre Literie, Rideaux, Tentures, Tapis, Draps de lit et autre Linge, Vêtements et Linge de toute nature à usage de femme, Vaisselle, Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, Poêle, Fontaines, et quantité d'autres Objets.

Au Comptant.

Dix pour cent en sus des prix d'adjudication.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Une MAISON propre au commerce

Sise à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, n° 42,

ayant boutique et magasin, pouvant servir au commerce des cuirs, épicerie, graineterie, etc.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser à M. COURTOIS, meunier à Etampes.

Etude de M. DEGOMMIER, notaire à Lardy.

COUPE DE FOURRAGE

(Luzerne et Gazon),

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

En l'étude et par le ministère de M. DEGOMMIER,

Notaire à Lardy,

Le Dimanche 26 Mai 1878,

à onze heures et demie précises du matin,

Sur 7 hectares de terre à l'intérieur et à l'extérieur du parc du Ménil-Voisin.

S'adresser, pour visiter, au Régisseur du château.

Etude de M. FABRÈGUE, notaire à Chartres.

FERME A louer, sise à Grandville-Gaudreville, canton de Janville (Eure-et-Loir), à 46 kilomètres d'Etampes et à 4 kilomètres d'Angerville, pour entrer en jouissance à la levée des goudres 1878, comprenant vastes bâtiments et 94 hectares de terre, dont 23 de 1^{re} classe, 32 de 2^e, 30 de 3^e, 6 de 4^e, et 3 de 5^e.

On pourrait y joindre encore, si on le désirait, deux lots de chacun 18 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M. Fabrègue, notaire, ou à M. Chauvin, propriétaire à Chartres, et pour visiter, à M. A. Lecomte, cultivateur à Grandville-Gaudreville.

7

Etude de M. DARDANNE, notaire à Etampes.

A LOUER DE SUITE

Pour entrer le 1^{er} Septembre prochain,

UNE

MAISON

A Morigny, rue de la Bouillie,

Parfaitement située et disposée pour le commerce, tel que Vins, Café, Epicerie, ou tout autre.

Actuellement occupée par M. SAINARD.

S'adresser audit M. DARDANNE;

Et à Morigny, à M^{me} V^e PICHÉ, chez M. Petit.

3 1

Etude de M. DARDANNE, notaire à Etampes.

A LOUER DE SUITE

Pour le 1^{er} Novembre prochain,

UNE

JARDIN-MARAIS

de 63 ares 80 centiares,

Entre la porte Saint-Fiacre et la porte Saint-Gilles, aboutissant à la promenade du Port.

Appartient à M. EUGÈNE BOIVIN,

Et actuellement loué à M. LAINÉ.

S'adresser audit M. DARDANNE.

GUÉRISON DE LA

PHTHISIE PULMONAIRE

et de la Bronchite chronique, traitement nouveau, Broch. de 136 pag., 12^e édit., suivie de nombreuses observations par le D^r Jules BOYER (de Paris). Envoi franco contre 4 fr. 50 en timbres-poste à M. A. DELAHAYE, libraire-éditeur, 23, place de l'École-de-Médecine, Paris.

N. B. — Cet ouvrage scientifique est mis à la portée du public; il n'a aucun rapport avec les brochures prospectus, faites pour la vente de Pilules, Sirops et autres produits.

42-5

VIN DE MÉDOC 1874

Absolument naturel et de premier choix

A VENDRE

depuis 175 francs jusqu'à 275 francs la pièce.

S'adresser à M. TORCHEUX, au grand magasin, à Etampes.

DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP

Fer du D^r Rabuteau

Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les Préparations de Fer du D^r Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes: Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'appauvrissement du sang.

Dragées du D^r Rabuteau: Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation: 2 Dragées matin et soir au repas. Le fl. 3 Fr.

Élixir du D^r Rabuteau: Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies ou stimulées: Un verre à liqueur matin et soir après le repas. Le fl. 5 Fr.

Sirop du D^r Rabuteau: Spécialement destiné aux enfants. Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.

On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.

Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du D^r Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de CLIN & C^o et la MÉDAILLE DU PRIX-MONTYON.

20-8

FER BRAVAIS

Moyen dans tous les hôpitaux (FER DIALYSÉ BRAVAIS) Recommandé par tous les médecins.

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PIERRES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et l'us Ph^o.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre. Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôt à Etampes chez M. LEPROUST, pharmacien. 46

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposés ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 25 Mai 1878.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1878